



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS** : MM FAU- CRIQUET-OURCET- MONTAGNE – MME FADDI- AUCHENBAUM-FRASSIN-MM NUNES- GARDELLE- VIALA – MME BONNASSIEUX – MM DAGUZAN – RAMUSCELLO- VIALA- RICARD-VERNHES- BAZART-CURETTI- BRESSOLLES-COLOMBIER- AYRAL- MME VALERO- RABOU- ARMENGAUD- KAZIMIERCZAK- MM BARBERA-MOULET-GALZIN-THOMAS- GAYRAUD

**EXCUSES** : MM MOLIERES- LENCOU -BOUTIE- MAZARS-ALBERT

**PROCURATION** : MM LAROCHE, absent a donné procuration à MM GARDELLE

MM DAGUZAN, absent a donné procuration à MM AYRAL

MM VANDENDRIESSCHE, absent a donné procuration à MME VALERO

**N° 2023/63**

**Objet : EHPAD Résidence La Grèze – Vote de l'ERRD 2022**

- Vu l'article 58 de la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article 312-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses de l'EHPAD Résidence La Grèze

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, a voté à l'unanimité.

ADOPTE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses du budget Annexe EHPAD Résidence La Grèze pour l'année 2022.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 081-200034056-20230411-2023\_63-DE



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU

A blue ink signature of Thierry Bardou, consisting of a large, stylized 'T' followed by a cursive 'B'.

Le secrétaire de séance,  
Martine KAZIMIERCZAK

A blue ink signature of Martine Kazimierczak, consisting of several vertical and horizontal strokes.